

Règle de conduite

❖ Respect du Code de la route

Quoi qu'il arrive, respectez le code de la route :

1. Avant le départ d'une balade, faire le plein d'essence et les contrôles élémentaires de sécurité (pression des pneus, fonctionnement des feux, usure des plaquettes...)
2. Respecter des distances de sécurité suffisantes mais pas excessives pour éviter que le groupe ne s'étale sur plusieurs kilomètres, particulièrement en traversant des agglomérations
3. Quand le profil de la route le permet, roulez en quinconce, c'est-à-dire décalez-vous légèrement à droite ou à gauche par rapport à celui qui vous précède
4. On ne se double pas et on ne fait pas la course
5. Pensez aux autres utilisateurs de la route et laissez-le passer dès que possible
6. Arrêtez-vous au stop et aux feux tricolores même si ceux qui vous précèdent continuent
7. À chaque changement de direction, mettez le clignotant et assurez-vous que celui qui suit soit en mesure de le voir
8. Si celui qui suit est lâché, on ralentit et/ou on s'arrête jusqu'à ce qu'il ait rejoint le groupe
9. On ne s'arrête pas n'importe où, seulement à des endroits permettant le stationnement en sécurité de la totalité du groupe

❖ Conduire en quinconce ou tiroir

La taille du groupe doit être adaptée à la fluidité du trafic qui l'entoure. Le groupe est emmené par un "guide", choisi pour son expérience de conduite et la sagesse de son comportement de route.

Le guide a dans son rétroviseur l'apprenti qui est le plus novice des conducteurs du groupe. À défaut, une moto de faible cylindrée occupe cette 2^e position.

Le groupe se déplace en quinconce. Le guide du groupe occupe la colonne de gauche du quinconce. L'apprenti est donc en retrait sur la colonne de droite...

La marche du groupe est fermée par un sage, lui aussi expérimenté. Le sage se place dans l'axe médian de la voie pour éviter qu'un autre véhicule ne s'insère à l'arrière du groupe.

En cas de défaillance mécanique d'une des motos du groupe, seul le sage se positionne à sa hauteur. Le reste du groupe s'arrête en sécurité sur une aire de stationnement et attend le sage.

Le guide et le sage peuvent porter un gilet fluo :

- cela permet d'être reconnu en tant que groupe
- cela favorise le bon ordre de marché du groupe, permettant au guide de savoir quel train mener en fonction du sage, et au sage de bien se positionner par rapport au guide

❖ Communication en groupe

Quelques règles simples permettent d'avertir tous les membres du groupe en déplacement :

- ➔ une jambe tendue du côté droit ou gauche : danger du côté signalé par la jambe tendue (cela peut être un piéton, un vélo, une voiture mal stationnée, un élément sur la route...)
- ➔ deux jambes tendues : danger/obstacle sur la route (terre, boue, dos d'âne...)
- ➔ bras gauche tendu vers le bas avec ouverture fermeture de la main : feu de croisement éteints
- ➔ feu stop : même si vous conduisez au frein moteur, chaque freinage devra être signalé par un appui sur la pédale de frein afin d'avertir le pilote qui vous suit.

❖ Rappel obligation gilet jaune

Le gilet jaune fluorescent, conforme à la réglementation en vigueur (marquage CE), doit être revêtu par le conducteur avant qu'il quitte son véhicule en cas d'immobilisation sur la chaussée ou ses abords à la suite d'un arrêt d'urgence.

Les contrevenants encourront une amende de 11 € en cas d'absence de gilet à bord, de 135 € s'ils ne le portent pas à la suite d'un arrêt d'urgence.

❖ Obligation des gants

Le décret n° 2016-1232 du 19 septembre 2016 relatif à l'obligation de porter des gants pour les conducteurs et les passagers de motocyclette, de tricycle à moteur, de quadricycle à moteur ou de cyclomoteur est paru au Journal officiel.

En résumé, il prévoit l'obligation pour les conducteurs et les passagers de motocyclette, de tricycle à moteur, de quadricycle à moteur ou de cyclomoteur

de porter des gants conformes à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle lorsqu'ils circulent.

Le respect de cette obligation pourra être contrôlé par les forces de l'ordre et sanctionné en cas de non-port par une amende prévue pour les contraventions de la troisième classe et par la réduction d'un point du permis de conduire.

L'obligation du port des gants ne concerne pas les conducteurs et les passagers des motocyclettes, des tricycles à moteur, des quadricycles à moteur ou des cyclomoteurs si ces véhicules sont équipés de ceintures de sécurité et de portières.

❖ Règle plaque d'immatriculation

À partir du 1^{er} juillet 2017, tout conducteur de véhicule intercepté avec une plaque non conforme, illisible ou amovible sera sanctionné d'une amende de 4^e classe (135 €).

❖ Rappel sur les risques de l'alcoolémie et les sanctions

L'alcoolémie

Les accidents moto imputables à l'alcool en 2011

- 1 accident mortel sur 4
- 151 décès
- Ils ont lieu 1 fois sur 2 la nuit

Le taux d'alcool limite à ne pas atteindre est de 0,5 g d'alcool par litre de sang soit 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré. Chaque verre (norme débit de boisson) consommé fait monter le taux d'alcool de 0,20 g à 0,25 g en moyenne.

Ce taux peut augmenter en fonction de l'état de santé, du degré de fatigue, du stress ou des caractéristiques physiques de la personne.

Le taux d'alcool maximal est atteint :

- ➔ une demi-heure après absorption à jeun
- ➔ une heure après absorption au cours d'une repas

L'alcoolémie baisse en moyenne de 0,10 g à 0,15 g d'alcool par litre de sang en une heure. Café salé, cuillerée d'huile : aucun "truc" ne permet d'éliminer l'alcool plus rapidement.

Les sanctions

Taux d'alcool compris de 0,5 g à 0,8 g (contravention) :

- amende de 135 € et retrait de 6 points sur le permis de conduire

Taux égal ou supérieur à 0,8 g (délit)

- retrait de 6 points sur le permis de conduire
- amende pouvant aller jusqu'à 4 500 €
- immobilisation du véhicule
- suspension (jusqu'à 3 ans), voire annulation du permis
- peine de prison (jusqu'à 2 ans).

❖ **La bonne attitude en cas d'accident**

Que faire en cas d'accident de la route avec des blessés ?

Une faute d'inattention, un coup de fatigue, un problème mécanique... et c'est l'accident.

Lorsque vous arrivez sur les lieux d'un accident, si les secours sont déjà présents, vous ne devez pas encombrer les lieux et devez circuler.

Si l'accident vient d'avoir lieu et que les secours ne sont pas encore présents, vous devez absolument vous ARRÊTER et PORTER ASSISTANCE aux victimes éventuelles (l'article 223-6 du Code pénal "Non-assistance à personne en danger", précise les peines encourues par "quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ni pour les tiers, il pensait lui prêter...").

Apprenez les bons réflexes car la vie ne tient parfois qu'à un seul geste.

1. PROTÉGER

Les premières mesures à prendre sont celles qui permettent d'éviter l'aggravation de l'accident :

- Garez-vous à 100m ou 150m après l'accident pour ne pas constituer un risque d'accident supplémentaire et ne pas gêner l'approche des secours.
Faites descendre tous les occupants de votre véhicule et mettez-les à l'abri derrière la barrière de sécurité ou dans un champs
- Coupez le contact des véhicules accidentés (éventuellement débranchez la batterie) et mettez le frein à main
- Enfiler le gilet jaune
- utilisez si possible les feux de détresse

- Faites descendre et mettez à l'abri derrière la barrière de sécurité ou dans un champ tous les occupants valides ou légèrement blessés du ou des véhicules accidentés
- baliser les lieux de l'accident dans les deux directions (triangles de présignalisation placés à 30 mètres minimum et s'il y a lieu avant le virage précédent l'accident). Le triangle doit être visible à 100 mètres
- Placer, si possible sur chaque sens de circulation, des personnes faisant des signes
- Éclairer les véhicules accidentés la nuit (feux de route d'un autre véhicule garé sur l'accotement...)
- Ne fumez pas et veillez à ce que personne ne fume pour limiter le risque d'incendie
- Dans la mesure du possible, ne pas modifier l'état des lieux

2. ALERTER

Après une analyse rapide de la situation, alertez le plus rapidement possible. Chaque minute, voir chaque seconde comptent !

Sur autoroute, utilisez en priorité les bornes d'appel qui faciliteront votre localisation et donc la vitesse des secours.

Sur route appelez l'un des quatre numéros suivants :

- ➔ SAMU : 15
- ➔ POMPIERS : 18
- ➔ POLICE-GENDARMES : 17 ou 112

Donnez des renseignements complets aux services de secours :

- ❖ décrivez l'emplacement exact de l'accident
- ❖ mentionnez le nombre, le type des véhicules accidentés et les éventuelles circonstances particulières
- ❖ informer sur les blessés

3. SECOURIR

En attendant l'arrivée des secours, il convient d'assister les blessés sans risque d'aggraver leur état :

- ➔ parlez au blessé : cela le rassurera et le tiendra éveillé
- ➔ couvrez le blessé : un blessé en état de choc à toujours froid

Si le blessé saigne abondamment :

- ❖ Essayez d'arrêter l'hémorragie en comprimant la plaie avec un gros pansement ou avec votre poing
- ❖ vous pouvez fixer le pansement avec une bande serrée fortement mais sans excès
- ❖ ne placez un garrot qu'en cas de nécessité absolue sans oublier d'indiquer l'heure où vous l'avez posé

Si le blessé ne respire plus (ou respire très mal) :

- ❖ desserrer les vêtements
- ❖ débarrassez sa bouche des corps étrangers
- ❖ au besoin, pratiquez le bouche-à-bouche

Ce qu'il ne faut surtout pas faire :

- ❖ donner à boire à un blessé
- ❖ transporter un blessé grave dans sa voiture
- ❖ retirer le casque d'un motocycliste blessé
- ❖ laissez le blessé ou tentez de la sortir d'une voiture, sauf pour le protéger d'un risque imminent, pour peu que vous ne mettiez pas votre propre vie en danger

Si le déplacement d'un blessé est rendu obligatoire pour l'un des cas mentionnés ci-dessus, veillez à :

- ne pas tirer le blessé par les membres
- éviter toute torsion de la colonne vertébrale
- placer le blessé en position latérale de sécurité